

Gestion des arrivées et départs : détachement en filiale

1) Détachement en filiale

Par défaut, un utilisateur salarié qui part en détachement en filiale est soumis aux dispositions du Règlement Intérieur, à savoir la suppression de ses accès et la restitution de son matériel.

Néanmoins, dans certains cas, les filiales souhaitent que leurs salariés détachés RTE bénéficient toujours d'un accès au SI de RTE. Cet accès pour les utilisateurs en filiale est très encadré et suppose la création d'un compte spécifique. Dans ce cas, il est possible d'utiliser directement l'article [BUR - Détachement d'un utilisateur de filiale](#). Ce package permet :

- De créer des coordonnées prestataire/filiale ;
- De créer un compte bureautique filiale avec compte RSA ;
- De créer une BAL personnelle (optionnel). Pour rappel afin de sécuriser notre SI l'ensemble des redirections de messageries existantes ont été supprimées. La création d'une BAL pour un utilisateur en filiale est considérée comme une dérogation qui doit être liée à un besoin applicatif spécifique car RTE ne veut pas que les utilisateurs en filiale puissent communiquer via une adresse mail RTE.

Pour tout départ en filiale, il est nécessaire d'informer l'utilisateur que son compte va être supprimé (y compris la messagerie). Si le détaché souhaite garder un accès au SI de RTE (avec l'accord de son responsable/président) en étant en filiale on lui proposera un compte filiale sans messagerie et avec un accès uniquement à l'annuaire G@IA Pages Blanches. Tout autre besoin doit être transmis par le président de la filiale à l'interlocuteur DSIT (S. BALAWI) pour instruction.

Une BAL est à disposition de l'interne et de l'externe pour les questions SI liées aux filiales : RTE-DSIT-MSI-FILIALE (rte-dsit-msi-filiales@rte-france.com).

2) Réintroduction d'un détaché

Il est important dans ce cas de distinguer plusieurs cas utilisateurs et d'adapter son traitement. Ainsi les premières questions à se poser sont les suivantes : le détaché a-t-il toujours un compte G@IA/AD ? A-t-il conservé son NNI de salarié ? A-t-il éventuellement plusieurs comptes G@IA ?

Ci-dessous retrouvez le détail de 3 cas de figures possibles et le traitement adéquat :

- **Cas n°1 : l'utilisateur en filiale a conservé son compte GAIA avec son NNI de salarié et n'a plus de compte AD**

Ce cas est assez fréquent. Il correspond à la norme : à son départ en filiale, on a supprimé son compte bureautique mais comme le détaché est toujours présent dans @rtesis, son compte GAIA reste présent et actif.

On réalise la même action que précédemment : une demande COSMOS d'arrivée agent/salarié. On peut préciser en commentaires qu'il s'agit d'un retour de filiale en mentionnant le NNI de l'utilisateur (présent dans GAIA).

La synchronisation devrait se faire « automatiquement » mais le commentaire peut aider à lever un doute.

Un compte GAIA avec un NNI temporaire peut être créé mais la synchronisation doit se faire dans les 24h avec le compte GAIA « historique » synchronisé avec @rtesis. Si ce n'est pas le cas, il faut ouvrir un incident auprès du CDS.

- **Cas n°2 : l'utilisateur en filiale a conservé son compte GAIA et son compte AD avec son NNI de salarié**

Ce cas est peu fréquent. Cela signifie que rien n'a été fait à son départ en filiale.

Dans ce cas, il faut faire le ménage de ses habilitations GAIA et groupes AD. Puis faire une demande de mutation ou déménagement selon la nouvelle affectation du salarié réintégré.

- **Cas n°3 : l'utilisateur en filiale a plusieurs comptes GAIA**

Ce cas va devenir plus fréquent avec la mise en place des comptes filiales.

L'utilisateur dispose de :

- un compte GAIA actif avec son NNI d'agent mais non relié à un compte AD
- un deuxième compte GAIA actif avec un compte AD associé :
 - Externe avec un NNI externe
 - Filiale avec un NNI filiale

Il faut dans ce cas-là, faire :

- une demande de départ sur le compte externe ou filiale
- puis, quand le compte AD externe ou filiale est supprimé, faire une demande d'arrivée utilisateur agent/salarié qui se synchronisera avec le compte GAIA agent/salarié existant.